



L'ASSOCIATION DE DÉFENSE ET DE DÉTENTE
DE TOUS LES RETRAITÉ(E)S ET FUTUR(E)S RETRAITÉ(E)S

SERVICE DES LOISIRS

Du 27 décembre 2026 au 3 janvier 2027

REVEILLON DU NOUVEL-AN A NICE



SEJOUR A L'HOTEL ROYAL

Le Royal, situé sur la promenade des Anglais, est un ancien palace bâti en 1905 qui incarne parfaitement le chic de la Belle Epoque. Son architecture néo-classique s'entremêle harmonieusement avec les expositions d'art contemporain. Récemment rénové, le Royal offre un cadre idéal pour vous détendre après une journée passée à explorer Nice.

Un réveillon sur la Promenade des Anglais comme vous en rêvez !

Votre programme

Dimanche 27 décembre

Genève – Nice

En début de matinée, départ en autocar de Genève / gare routière – Chamonix – **Courmayeur / pause-café libre** – Aoste – **Ivrée / repas de midi** Vintimille – **NICE / arrivée en fin d'après-midi**. Installation à l'hôtel.
Apéritif de bienvenue. Souper et logement.

Lundi 28 décembre

journée libre

Petit-déjeuner et repas de midi à l'hôtel.
Journée libre.
Souper et logement.

Mardi 29 décembre

Nice – Grasse – St Paul de Vence

Petit-déjeuner à l'hôtel.
Visite guidée de Nice, capitale de la Côte d'Azur : la promenade des Anglais, la place Masséna, la place Garibaldi, le Mont Boron, le port et le quai des Etats-Unis, les Ponchettes et le Marché aux Fleurs. **Temps libre sur le marché.** Arrêt pour la **visite de la confiserie Florian** qui perpétue la tradition en transformant les fruits et les fleurs de la région en délicieuses confiseries. **Dégustation.** Retour à l'hôtel pour le **repas de midi.**
L'après-midi : départ pour la vieille ville de **Grasse. Visite commentée de l'usine Fragonard.** Découvrez la parfumerie, les techniques de fabrication et l'histoire de ce précieux jus. Testez votre nez autour d'un jeu olfactif proposé en fin de parcours. Retour par **Saint Paul de Vence**, certainement l'un des plus beaux villages de Provence. Vous vous perdrez avec plaisir dans ses ruelles charmantes avec ses jardins, ses petites places, ses fontaines anciennes, ses porches et fenêtres délicatement ouvragés.
Retour à l'hôtel / souper et logement.

Mercredi 30 décembre

journée libre

Petit-déjeuner et repas de midi à l'hôtel.
Journée libre.
Souper et logement

Jeudi 31 décembre

journée libre et soirée de réveillon

Petit-déjeuner et repas de midi à l'hôtel
Journée libre.
Soirée de réveillon à l'hôtel avec dîner et soirée dansante.

Vendredi 1^{er} janvier

journée libre

Petit-déjeuner et repas de midi du Nouvel An à l'hôtel.
Journée libre. **Souper et logement.**

Samedi 2 janvier

journée libre

Petit-déjeuner et repas de midi à l'hôtel.
Journée libre. **Souper et logement**

Dimanche 3 janvier

retour sur la Suisse

Petit-déjeuner à l'hôtel.

Départ avec les bagages – Sisteron – Repas de midi en route – Grenoble – Genève

Arrivée à la gare Cornavin en début de soirée.

Durant votre séjour, votre accompagnatrice pourra vous proposer différentes visites et excursions en bus ou en train sur la Côte d'Azur : Menton, Eze, Monaco, Cap d'Ail, sans oublier l'Italie voisine.

Prix AVIVO comprenant

- Le transport en autocar de grand tourisme tout confort
- Le logement en hôtel 3*, base chambre double côté ville
- La pension complète du repas de midi du jour 1 au repas de midi du jour 8
- Le cocktail de bienvenue
- Le vin et l'eau en carafe + 1 café ou thé
- Le guide accompagnateur le jour 3
- La visite d'une confiserie avec dégustation
- La visite d'une parfumerie
- La soirée du Réveillon avec Dîner 4 plats, coupe de Champagne et amuse bouches, vin et eau en carafe, 1 café ou thé, et soirée dansante
- Le repas de midi du Nouvel An, menu 4 plats avec vin et eau en carafe, 1 café ou thé
- Les 3 soirées animées
- La taxe de séjour
- Une accompagnatrice AVIVO

Membre AVIVO	1'990.-
Supplément single	220.-
Supplément double vue mer ...	160.- pp
Supplément non membre	100.-

Non inclus dans le prix :

- L'assurance annulation / rapatriement (obligatoire)

CONDITIONS GÉNÉRALES

1 – Inscriptions

Veillez-vous inscrire dès que possible, certains voyages ayant des places limitées.

L'inscription est effective dès réception du bulletin d'inscription accompagné du versement équivalent au 30% du montant total de votre réservation.

Le solde du voyage doit nous parvenir au plus tard **30 jours avant le départ.**

Attention : L'absence complète ou partielle du règlement du solde de la facture moins de 30 jours avant la date de départ sera considérée comme une annulation. Votre place sera proposée aux personnes en liste d'attente et les frais d'annulation s'appliqueront selon article 2 ci-dessous.

2 – Annulations

Toute annulation de votre part devra être communiquée immédiatement au siège de l'AVIVO.

En cas de désistement, l'AVIVO retiendra les frais d'annulation suivants :

Plus de 30 jours	avant la date du départ	100 CHF	pour frais de dossier
De 30 à 21 jours	avant la date du départ	50 %	du prix du voyage
De 20 à 16 jours	avant la date du départ	75 %	du prix du voyage
15 jours ou moins	avant la date du départ	100 %	du prix du voyage
En cas de non présentation	à la date du départ	100 %	du prix du voyage

3 – Assurances annulation et rapatriement obligatoire

A l'inscription, l'AVIVO vous demandera la preuve qu'une assurance annulation de voyage, assistance, et rapatriement, a été souscrite et vous couvrira durant votre voyage.

C'est auprès de cette assurance que vous pourrez éventuellement obtenir le remboursement de vos frais d'annulation (en fonction de leurs conditions générales).

Sur demande, l'AVIVO peut la souscrire pour vous auprès du TCS / Livret ETI.

4 - Assurances maladie / Accident

Le participant doit être au bénéfice d'une assurance individuelle couvrant les frais de maladie ou d'accident valable dans les pays visités.

Chaque participant est responsable de la prise de médicament ordonnée par son médecin.

5 – Formalités

Vous devez être en possession des documents exigés par les autorités de police, de douane ou de santé pour les différents pays où doit se dérouler le voyage. L'AVIVO ne pourra en aucun cas supporter les frais d'annulation résultant d'un refus ou d'un retard dans la délivrance de ces documents par les autorités compétentes.

1.03.2026